

Le 18 novembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MOINE, CEYTE, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

**Procurations** : Madame MONTAGNON à Monsieur DRIOL, Monsieur CHAPOT à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

**Absent** : Monsieur MAGALHAES.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet : Convention de partenariat avec CABAREV' pour l'organisation d'un festival**

Monsieur le Maire expose que l'Association CABAREV' propose un festival de cabaret artistique les vendredi 31 janvier et samedi 1<sup>er</sup> février 2025 au sein du Théâtre du Parc.

Il explique que cette manifestation s'inscrivant dans la démarche visant à promouvoir une ville attractive et animée, la Commune entend s'associer et soutenir l'événement par la mise à disposition de locaux et de personnel du Théâtre du Parc.

Il rappelle que le Conseil Municipal a accordé par délibération n°49 du 24 juin 2024, une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour aider financièrement à couvrir les frais liés à l'organisation de cet événement, notamment ceux relatifs à la communication.

Il indique qu'il est à présent nécessaire de formaliser ce partenariat par la signature d'une convention, qui définira les conditions matérielles et techniques de mise à disposition, ainsi que les engagements respectifs des parties.

*Madame PONSON, Membre du bureau de l'association CABAREV', sort de la salle et ne prend pas part au vote.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241119-2024-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024  
Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat à conclure avec l'association CABAREV' pour l'organisation d'un festival en 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 19 novembre 2024

Le Maire,  
François DRIOL



Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET

